

Procès-verbal du Conseil d'Administration

en date du 21 septembre 2013 à 17h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 14 août 2013 s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 13

Bon pour pouvoir : 2

Total : 15/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 mars 2013

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 mars 2013 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Réorganisation du fonctionnement du centre

Le président commence par faire un tableau des événements récents : deux résidents ont quitté le centre. Nous nous sommes bien adaptés à cette nouvelle configuration du point de vue de la gestion interne.

En attendant la validation de l'Assemblée Générale, Denis MANGIN occupe la fonction de secrétaire adjoint, et Siegfried LEROUX (Orgyen) celle de secrétaire.

Dans l'optique de bien séparer la fonction de directeur de celle de directeur spirituel, il est envisagé de créer un poste d'intendant du centre. C'est pourquoi le président commente point par point les aspects de ce poste développés sur la "fiche de fonction" qui est distribuée aux administrateurs. Sacha s'est proposée pour ce poste à partir du 1er octobre et pour une durée de 1 an.

Un point est à modifier dans le paragraphe "Durée de l'engagement" :

...est valable pour une année et fait l'objet d'une reconduction *expresse* annuelle." (le terme "expresse" est ajouté)

Il faut que les résidents valident les aspects nouveaux liés à l'apparition de ce poste, cela doit donc figurer dans le contrat de résident.

Après délibération, la fiche de fonction et la candidature de Sacha sont validées par les membres et accueillies favorablement.

3. Modification du tarif des cotisations, des repas, et de l'hébergement.

Il est soulevé la question de l'accès à internet pour les personnes séjournant au centre. Il est finalement décidé de valider l'installation d'une nouvelle parabole avec une nouvelle offre proposant un haut-débit illimité de façon à ce que l'accès à internet soit possible pour tous, sans que cela restreigne les personnes qui vivent au centre.

Le tarif de l'hébergement est estimé à 10€/nuit.

Le tarif des repas augmente : Petit déjeuner = 4€ ; Déjeuner = 8€ ; Dîner = 7€

Il est décidé désormais de suivre l'inflation progressivement chaque année plutôt que d'augmenter les

tarifs trop brutalement.

Il est également soulevé la question de tarifier l'utilisation de la machine à laver ainsi que le fait de fournir des draps :

5€ / machine de linge ; 5€ pour un drap housse + une taie d'oreiller.

Ces tarifs sont validés à l'unanimité et prendront effet dès la fin de l'année une fois que les programmes seront envoyés.

Les cotisations annuelles sont revues à la hausse, à part pour la première tranche :

Revenu mensuel net **inférieur au SMIC** : Cotisation annuelle **30 €**

Revenu mensuel net **inférieur à 1400 €** : Cotisation annuelle **60 €**

Revenu mensuel net **inférieur à 1700 €** : Cotisation annuelle **100 €**

Revenu mensuel net **inférieur à 2300 €** : Cotisation annuelle **160 €**

Revenu mensuel net **inférieur à 2600 €** : Cotisation annuelle **210 €**

Revenu mensuel net **supérieur à 2600 €** : Cotisation annuelle **260 €**

Ce point est validé et sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.

4. Projet d'achat du terrain mitoyen pour l'aménagement du parking

La proposition du propriétaire s'élève à 5000 € suite aux nombreux entretiens avec Sacha. Cette parcelle nous intéresse en terme de sécurité et aussi dans la perspective d'un parking. Néanmoins le prix proposé est extrêmement cher et il est très probable que nous soyons les seuls susceptibles d'être intéressés. Donc il est décidé de faire une proposition s'élevant à 2500 €. Cependant, il est laissé à Sacha une marge de négociation et une réévaluation à la hausse est envisageable sans toutefois dépasser 3000 Euros hors frais de notaire.

5. Points divers

La petite chambre à côté de Lama est libre, il est envisagée d'en faire une plus grande pièce pour agrandir la chambre de Lama.

Après réflexion, la version la moins coûteuse et la plus stratégique serait que Gildas s'occupe lui-même des travaux (estimés à 4000€ environ) pour pouvoir garder des fonds pour les travaux concernant le hall d'entrée et la boutique (estimés à 32000€ l'année dernière). Sacha peut allouer 40000€ pour ce projet. Cela dynamiserait le centre. Il serait intéressant d'obtenir de la part de l'architecte une maquette 3D de ce projet.

Gildas fait remarquer qu'il faut remplacer l'armoire électrique et solliciter Mme Bass pour le faire rapidement.

Ces points sont validés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance en remerciant tous les membres. Il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

Le secrétaire : Siegfried LEROUX